

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° AG2024/10/21/**1**

portant sur

L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Séance de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur du 21 octobre 2024

PARTICIPANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent - Vice-Président, GASTAUD Fabienne - Vice-Président, MESSINA Cédric - Vice-Président Délégué, NASSIF Anis - Trésorier, BRUT Karine - Trésorier Adjoint, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, CHAUMIER Eric, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GARCIA Philippe, GINO Bertrand, GRECH Stéphane, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LIZZANI Elisabeth, MARIO Pierre, MARTINON Martine, MESSINA Aurélie, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NOIRAY Florent, PALLANCA Charles, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, Membres Élus Titulaires.

41 Membres participants, le quorum de 32 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

Mesdames et Messieurs ALBISER Yves, DALBERA Renaud, DEBAISIEUX Jean-Marie, DECROIX Jean-Pascal, GAUTIER Philippe, GOLDNADEL Franck, IVALDI Dominique, LEMETEYER Chantal, MASSÉ Philippe, SANTONI Lisa, **Membres Associés**

Mesdames et Messieurs BENMUSSA Thierry, BILLARD Philippe, DHOSTE Marie-Chantal, MESSIKA Cyril, RAPIOR Blaise, Conseillers Techniques



EXCUSES

Monsieur Philippe LOOS - Secrétaire général de la Préfecture des Alpes-Maritimes

Monsieur Jean-Marc BOUVET, Administrateur des finances publiques adjoint à la Division de l'action économique – qui représente M. Jean-Paul CATANESE -Directeur Départemental des **Finances publiques des Alpes-Maritimes**

Madame Melissa BENCHALAL - Chargé de mission tutelle consulaire, Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (**DREETS**) PACA

Mesdames et Messieurs KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire et BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, DASSONVILLE Pascal, GUITTARD Cynthia, LELLOUCHE Jean-Pierre, LEROUX-COSTAMAGNA Fréderik, LONDEIX Laurent, MANE Jean, MARIN Christophe, NIDDAM Ilan, RENAUDI Philippe, SCOFFIER Stéphanie, TRICART Michel, VALENTIN Bruno, Membres Élus Titulaires.

Messieurs PONSART Pascal et THEIS James, Membres Associés,

Mesdames et Messieurs BALDET Christophe, CERAGIOLI Geneviève et LEVI Jean-Pierre, Conseillers Techniques

ABSENTS

Messieurs STELLARDO Gilbert, PERUGINI Francis, ESTEVE Dominique, KLEYNHOFF Bernard, **Présidents Honoraires**.

Monsieur DI NATALE Paul-Marie, Vice-Président Honoraire

Monsieur BRINCAT Bernard, Trésorier Honoraire

Messieurs DUPHIL Thierry, MARIN Matthieu et TEBOUL Thierry, Membres Élus Titulaires.

Mesdames et Messieurs ALEMANNO Pierre, ALUNNI Max, BALICCO Laurent, CAPPELAERE Nicolas, EBEL Jean-Marie, FLORENCE Patrick, GAROTTA Mathieu, GIBEAUD Richard, JULIENNE Stéphane, KLEINKLAUS Christophe, LABAT André, LUNDQVIST Nathalie, RAGNI Marcel, RASPOR Marc, SABATIER Marion, SERVANT Lionel, VALENZA Marcello, WELTER Christine, **Membres Associés**,

Mesdames et Messieurs BEHAR Claire, CAMY César, FERRALIS Gérard, HIGUERO Valérie, LAGRANGE Eric, LAPIERRE Nathalie, LAURENTI Thomas, MANSI Théo, MOURET Bernard, PLUMION Nicolas, PUY Michel, ROUGET Sylvain, WIDUCH Jean-François, **Conseillers Techniques**



VU

Les articles 53 et 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur;

CONSIDERANT

- 🔖 Que conformément à l'article 56 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, chaque séance de l'Assemblée Générale donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal retraçant les débats, les interventions, les votes et le déroulement de la séance sur les affaires inscrites à l'ordre du jour;
- 🕓 Que conformément à l'article 53, 2ème alinéa, du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, le Président soumet aux membres élus, en début de séance de l'Assemblée Générale, l'adoption du procès-verbal de la séance précédente ;
- 🔖 🔾 Que le projet de procès-verbal de l'Assemblée Générale du 16 septembre 2024 a été adressé par voie dématérialisée aux membres élus et au Préfet de Région le 14 octobre 2024, afin qu'ils puissent formuler leurs observations avant son adoption par l'Assemblée Générale du 21 octobre 2024.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

APPROUVENT sans réserve et à l'unanimité des membres votants les termes de ce procèsverbal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits: 62

Nombre de déports 0

Nombre de participants au vote : 41 (quorum : 32, atteint)

Abstention: 5

Nombre de votes exprimés: 36

Contre: 0

Pour:36

Nice, le 21 octobre 2024

Le Vice-Président

Laurent LACHKAR

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO